

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 31

Artikel: Les Gardes suisses de Louis XVI
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gorge. On en prévient, par le jus de ciguë, la trop grande grosseur.

Ce rouge délicat, que les parfumeurs tirent de l'écume du poisson purpura, est le fard le plus recherché. Il donne au teint l'incarnat de la rose et marie sur la joue l'éclat et la douceur. »

Les Gardes suisses de Louis XVI.

I

Nous touchons à une date mémorable, anniversaire de la résistance héroïque opposée par le régiment des Gardes suisses à la fureur révolutionnaire qui détrôna Louis XVI. C'est le 10 août 1792 que ces braves et incorruptibles soldats moururent presque tous sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre.

On a comparé cette journée au combat des Thermopyles : les Spartiates combattaient pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leur gloire, pour leur patrie ; les Suisses du 10 août ont combattu pour le sentiment du devoir, pour la foi aux serments, pour l'honneur de leur pays, pour celui de la renommée de leurs pères. Les Spartiates et les Suisses savaient d'avance qu'ils marchaient à une mort inévitable : tous l'ont acceptée de sang-froid, sans délibération et sans plainte ; mais les Spartiates avaient leur roi à leur tête, et ce roi n'avait point d'ennemis parmi ses sujets.

Dès le commencement de la Révolution, la situation du régiment des Gardes suisses fut singulièrement pénible. Placé comme il l'était au foyer de l'anarchie, les scènes les plus désastreuses se succédaient autour de lui. Environné de périls, harassé de fatigues, ce régiment développa, dans toutes ces circonstances, un caractère inaltérable de sang-froid, d'ordre et de discipline. On n'épargna rien pour corrompre les soldats, promesses, menaces, séduction de principes, exemple des autres troupes, tout fut employé ; rien ne les ébranla : leur fidélité jeta l'ancre au milieu de la tempête politique qui les investissait de toutes parts.

Un décret de l'Assemblée constituante avait anéanti la discipline dans l'armée : il n'eut jamais aucune influence sur le régiment. Ce furent les soldats eux-mêmes qui réclamèrent le maintien des antiques règlements. Le corps entier ne formait qu'une famille, où le sort et les intérêts étaient mis en commun. Cet esprit de famille animait au même degré les subalternes et les chefs.

Pendant les circonstances de la Révolution allaient toujours croissant de gravité ! Chaque jour augmentait les fatigues des troupes fidèles, et il n'était personne qui ne prévît une catastrophe inévitable et prochaine. Cette considération déterminait les officiers qui étaient autorisés à aller jouir de leur semestre en Suisse à y renoncer pour rester auprès de la personne du roi et partager le sort de leurs camarades. On leur fit connaître que l'intention formelle de Louis XVI s'y opposait. Tous insistèrent ; tous chargèrent le colonel d'Affry d'émettre de nouveau au ministre de la guerre leur

vœu formel à cet égard ; mais ces instances ne produisirent qu'un ordre positif du roi, *que tous les officiers portés sur la liste des semestriers eussent à partir !* Le malheureux prince cherchait à écarter l'ombre même de ce qui eût pu donner du soupçon.

Le 4 août, le régiment reçut l'ordre de se porter sur Paris, car l'on savait que les fédérés et les faubourgs devaient attaquer les Tuileries. Le régiment partit la nuit des casernes de Courbevoie et de Ruelle ; il ne prit qu'un drapeau par bataillon. Les drapeaux des compagnies furent enterrés dans les caves de Courbevoie. Les Suisses, en marchant aux Tuileries, savaient qu'ils n'en sortiraient pas.

Le marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel, et le baron de Bachmann, major, vinrent au devant. Le corps marchait dans le plus grand silence, avec les précautions usitées en temps de guerre et en pays ennemi. Ce silence même, un ordre admirable, la contenance ferme et froide des soldats, imposèrent sans doute aux factieux. Tout fut tranquille au château, et la même nuit le régiment retourna aux casernes. Le lendemain, on en détacha 300 hommes qu'on envoya en Normandie. (A suivre.)

Durant cette période de chaleurs caniculaires, où tous nos collaborateurs ont déserté la ville pour rechercher l'ombrage et la fraîcheur dans les vallées des Alpes, nos lecteurs comprendront que, privés de leur aimable concours, nous soyons obligé de recourir ailleurs pour alimenter nos colonnes, toujours trop longues, en temps de disette. Cela dit, munissons-nous de bons ciseaux et coupons dans un journal français l'amusante histoire que voici :

Une jeune dame trottait le long des boutiques, poursuivie par un petit monsieur, qui se distinguait par une ardeur telle, que tous les passants se retournaient.

Rouge de honte, elle chercha un refuge dans un magasin. Il y entra presque en même temps qu'elle.

— Oh ! vous ne m'échapperez pas ? dit-il en refermant la porte.

— Que voulez-vous, monsieur ? dit la marchande.

— Que voulez-vous, madame ? dit le marchand.

— Je suis entrée pour vous demander protection. Voilà longtemps que monsieur me poursuit.

— En effet, et ce n'est qu'un premier début. Voulez-vous, oui ou non, m'écouter ? Pour couper court à tout scandale, je consens à vous donner le bras jusque chez vous.

— Mais, enfin, monsieur, je ne vous connais pas.

— Je vous connais, moi, madame. Pour mon malheur, je vous connais. Une fois, deux fois, trois fois, voulez-vous me suivre ?

— Vous êtes fou, je ne vous accompagnerai certainement pas.

— Je m'y attendais. Mes précautions sont prises. Vous ne serez pas étonnée si je requiers la police.

— La police !... s'écrièrent les maîtres du magasin, en se rapprochant vivement. Pourquoi faire, la police ?

— Madame vous le dira. Pendant ce temps, je